



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16976</b>	<b>De M. Sébastien Chenu</b> ( Rassemblement National - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, santé et solidarités		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > pharmacie et médicaments	<b>Tête d'analyse</b> > Fin du stock d'État de Paxlovid de Pfizer, un traitement contre la covid-19	<b>Analyse</b> > Fin du stock d'État de Paxlovid de Pfizer, un traitement contre la covid-19.
Question publiée au JO le : <b>09/04/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>16/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Sébastien Chenu interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le Paxlovid. Le stock de Paxlovid constitué par l'État dans le cadre de la pandémie du covid-19 a été épuisé à l'échelle nationale. Toutes les boîtes encore disponibles dans les officines et les pharmacies à usage intérieur (PUI) des établissements de santé sont arrivées à péremption fin février 2024. La dispensation de chaque conditionnement de la spécialité Paxlovid issue du stock national était facturée au patient 3,57 euros TTC. Le 25 février 2024, le Paxlovid a été retiré du stock de l'État pour être distribué *via* les circuits d'approvisionnement habituels, avec un prix fixé à 999,20 euros TTC par Pfizer. Cette transition marque une étape significative, car le médicament sera désormais remboursé à 100 % par l'assurance maladie, conformément à l'arrêté du 8 février 2024, qui l'inscrit dans la liste des médicaments remboursables sans participation de l'assuré. Cependant, cette évolution suscite des préoccupations majeures. Le prix élevé fixé pour le Paxlovid, bien que désormais couvert intégralement par l'assurance maladie, soulève des questions sur sa justification. Il souhaite ainsi connaître les raisons invoquées par le Gouvernement pour justifier le remboursement intégral de ce médicament, compte tenu de son impact financier considérable pour l'État et les contribuables, ainsi que de la marge substantielle réalisée par Pfizer sur ce traitement.